Trentième Année. — N° 191 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 10 JUILLET 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance, — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 9 JUILLET 1885

LE SECRET PROFESSIONNEL

DE M. J. FERRY

Nous avions annoncé, il y a quelque temps, que M. J. Ferry, non content du récent article du *Figaro*, était en pourparlers avec un autre journal du matin, pour se faire *interviewer*.

Il paraît que les pourparlers ont abouti.

Nous trouvons, en effet, dans les colonnes du *Matin*, le récit d'une longue conversation tenue par l'ancien président du conseil et qui, sans nous apprendre rien de bien nouveau sur le caractère de l'homme, offre cependant quelque intérêt rétrospectif.

Nous cherchions pourquoi M. Ferry, malgré les provocations cruelles de M. Clémenceau, n'avait pas pris la parole l'autre jour dans la fameuse discussion du traité de paix avec la Chine. Les uns, — et nous étions du nombre, — estimaient que l'ancien ministre n'avait gardé le silence uniquement que parce qu'il avait vu son ancienne majorité en déroute et craint un Langson oratoire.

D'autres estimaient qu'en ne parlant pas, il n'avait fait que céder aux instances et aux représentations de quelques amis dévoués.

Tout le monde était dans l'erreur.

Si M. Ferry n'a point parlé, c'est uniquement par respect pour « le secret professionnel ». « Plutôt que de le transgresser, que d'entrer dans une discussion qui ne pouvait être poussée à fond *sans inconvénients pour la chose publique*, j'ai préféré m'exposer aux quolibets de l'extrême gauche, » a ajouté le muet bavard qui s'est épanché hier dans le sein de notre confrère du *Matin*.

Car il y a lieu de remarquer que ce secret, pour être professionnel, n'en est pas moins intermittent. Ce qui ne pouvait être dit sans danger pour la chose publique à la tribune, on l'imprime tout net dans un journal. La vérité ne serait-elle pas qu'en conférant avec un journaliste, M. Ferry n'a pas à craindre les interruptions, les apostrophes et les vérités cruelles qui l'eussent assailli lundi, s'il eût paru à la tribune?

Ne serait-ce pas là le véritable secret professionnel ?

Mais, laissons là ces pauvretés auxquelles la mise en scène naïve d'un interview ne fait que donner une allure plus piteuse encore.

L'élément le plus répugnant de cette conversation est à coup sûr le certificat d'habileté et de bonne conduite que M. Ferry s'est fait décerner par l'homme lige des Chinois et des Anglais, sir Robert Hart. C'est chez l'agent de nos ennemis officiels et de nos adversaires occultes que l'ancien ministre est allé chercher le brevet de capacité proposé aujourd'hui à notre admiration.

Certains rapprochements s'imposent à l'esprit. On pense aussitôt à un autre homme, dont le nom néfaste est aussi inscrit en haut d'une des pages les plus tristes de notre histoire ; on pense à Bazaine allant demander au prince Frédéric-Charles et apportant devant le conseil de guerre de Trianon un certificat de valeur militaire.

En vérité, l'affolement, le sentiment des responsabilités encourues, la crainte du châtiment électoral qui approche, ont amené M. Ferry à cet état où tout sens morel et toute dignité politique disparaissent.

Il y a là un phénomène assez fréquent chez certains hommes qui, sentant le terrain manquer sous leurs pas, les anciennes amitiés fuir loin d'eux, se trouvent seuls en tête-à-tête avec la crainte de l'expiation, et prennent, pour se défendre, jusqu'aux armes auxquelles leur honneur se blesse.

Les derniers amis qui sont demeurés fidèles à M. Ferry et se disposent à le suivre à Sainte-Hélène, se plaignaient, l'autre jour, en termes amers qu'il n'eût pas parlé.

Ils doivent regretter plus amèrement encore maintenant qu'il ait parlé. C'est que le silence n'est pas à la portée de tous les esprits.

SCANDALEUSES RÉVÉLATIODS

La *Ligue* extrait d'une lettre adressée par un officier du corps expéditionnaire du Tonkin à un de ses amis, et dont elle déclare avoir l'original entre les mains, les curieuses révélations suivantes :

Phu-Nho, 10 mai, 1885.

.... Si vous ne recevez pas de réponse à vos lettres, il faut en accuser la poste, qui se fait ici en dépit du bon sens. *On ouvre les lettres, on en retranche, on en perd, et, bien mieux, on* EN CORRIGE. *Je sais, de source certaine, que du temps de M. Millot, une phrase peu flatteuse pour un de ses proches* AVAIT ÉTÉ SIMPLEMENT RAYÉE D'UN GROS TRAIT NOIR...

Et plus loin :

Et les zouaves, nos braves zouaves, qui ont fui devant des pirates annamites, entraînés par leur brave commandant. C'est affreux d'être obligé d'avouer ces choses-là, mais c'est vrai... Le fait s'est passé à Honghoa et nous a été rapporté par M. (ici le nom du commandant d'un de nos navires de l'escadre de l'extrême Orient).

L'infanterie de marine n'a pas une tache à se reprocher. A Tuyen-Quan, le bataillon Muyas a été envoyé pour prendre une position inattaquable. Il l'a prise, mais *la moitié du bataillon était par terre*. M. (même officier de marine que tout à l'heure) nous a dit *qu'à cette seule affaire il y a eu 487 tués et blessés*. Le chiffre donné par les journaux doit être inférieur.

L'armistice est signé. Il faut que les Chinois *aient des raisons bien sérieuses pour choisir le moment où nous ne pouvons plus faire aucun effort sérieux*...

Les révélations qu'on vient de lire doivent aller grossir le dossier de l'opportunisme.

Elles nous apprennent qu'en vue d'empêcher la vérité de se faire jour en France, par la voie de la correspondance personnelle de nos soldats, on avait organisé au Tonkin un véritable cabinet noir, chargé *de vérifier, de corriger et même d'intercepter les lettres jugées dangereuses*.

Nous voulons demeurer certains que ces honteuses manœuvres, bien dignes du cabinet qui retenait et altérait ici même les dépêches officielles, se rapportent à un état de choses aujourd'hui rendu impossible.

Mais nous avons cru bon de les faire connaître au public, pour achever de l'édifier sur les agissements du cabinet Ferry, et lui donner une fois de plus la mesure de l'estime qu'il doit avoir pour les membres dudit cabinet.

REVUE DE LA PRESSE

Le recrutement du clergé

Palaiseau et Montacabert s'étant rencontrés sous un berceau de feuillage, au bord d'une onde pure, s'assirent sur un banc champêtre et eurent ensemble la conversation suivante. Montacabert est le plus redoutable chef de la gauche la plus radicale ; Palaiseau est un jeune néophyte ; ses vœux, comme ceux de Lindor, sont ceux d'un simple bachelier, il accepterait avec délices une place de sous-secrétaire d'Etat, si on voulait bien la lui donner.

Palaiseau. — Avez-vous lu le *Matin* ?

Montacabert. — Comment, Palaiseau, vous me demandez, à moi, président de la gauche supra-radicale, de la commission du budget et du futur ministère, si je remplis le premier devoir d'un homme d'Etat, qui est de puiser ses informations aux meilleures sources ?

Palaiseau. — Pardon! je vous demande si vous avez lu le *Matin* de samedi dernier.

Montacabert. — L'article sur la loi militaire et les dispensés conditionnels? Oui, je crois que je l'ai lu. Je l'ai aperçu dans tous les cas. Et vous, est-ce que vous lisez ces choses-là ?

P.— Quelquefois... Il faut bien connaître toutes les opinions... Je vous avoue, au surplus, que cette lacune de trois ans, au beau milieu des études d'un jeune homme, n'est pas sans me causer des inquiétudes.

Montacabert. — Parbleu!

P.— Je crois que si Goblet s'avisait de placer des vacances de trois ans entre la seconde et la rhétorique, nous penserions qu'il ferait mieux de fermer les lycées.

Montacabert. — Assurément.

P. — Nous trouvons déjà que des vacances de deux mois sont bien longues, et que les enfants, en revenant au collège, ont bien de la peine à se remettre au travail.

Montacabert. — La plus grande peine.

P. — Ils ont oublié la moitié de ce qu'ils avaient appris. Des vacances de six semaines suffiraient.

Montacabert. — Ou d'un mois.

P. — Mais trois ans de vacances entre la philosophie et l'école normale, c'est une absurdité.

Montacabert. — C'est un meurtre.

P. — Beaucoup de jeunes gens prendront des goûts de dissipation et ne pourront plus revenir à la vie d'un lettré et d'un professeur.

Montacabert. — Et ce qui est pire que de renoncer à l'Ecole normale, c'est d'y entrer en apportant avec soi des habitudes de caserne.

P. — Nos soldats sont des modèles de courage et de discipline, mais ce ne sont pas des modèles de bon ton.

Montacabert. — Ni de chasteté.

P. — Ni de sobriété.

Montacabert. — Ils vont au cabaret plus souvent qu'à la bibliothèque.

P. — Bien heureux quand ce n'est qu'au cabaret.

Montacabert. — Les Allemands ne sont pas si sots que nous. Ils organisent leurs régiments de manière à permettre aux étudiants de continuer leurs études. Ils les placent en garnison dans des villes d'Universités. Ils ne se croient pas obligés de les occuper du matin au soir à des besognes corporelles qui les fatiguent à l'excès et les épuisent au lieu de les fortifier.

P. — Ils ne les tiennent à la caserne et aux exercices militaires que le matin. Toute l'après-midi est consacrée au travail intellectuel. Le temps du volontariat interrompt à peine les études.

Montacabert. — Il ne les interrompt pas du tout.

P. — Voyez-vous d'ici un jeune peintre qui revient à l'Ecole des beaux-arts après trois années passées dans une caserne de cavalerie?

Montacabert.—En voilà un qui aura la main légère! et le dessin correct! et le goût épuré!

P. (*rêveur*). — Il sera peintre impressionniste...

Montacabert, qui est un classique sévère. — Il vaudra mieux qu'il soit peintre d'enseignes.

P.—Et qu'il fasse de l'art décoratif à la toise.

Montacabert. — Et le normalien, cher ami! Que va-t-il faire de tous ses refrains de café-concert? (*Il entonne un des refrains de Paulus, et continue par une ritournelle de Libert, mais il s'arrête tout à coup au beau milieu de sa roulade, et rougit jusque derrière les oreilles.*)

Palaiseau, comme sortant d'un rêve.— Mais, cher ami, vous avez l'air d'être de mon avis?

Montacabert.— Pourquoi n'en serais-je pas?

P. — Et de l'avis de ce... journaliste?

Montacabert. — Une fois n'est pas coutume.

P. — Vous pensez donc que le service obligatoire de trois ans, avec suppression de toutes dispenses conditionnelles, peut nous priver de beaucoup d'hommes de talent.

Montacabert.— Sans doute.

P.— De nos peintres, de nos musiciens, de nos poètes?

Montacabert. — De tout ce qui honore et grandit un peuple.

P. — Et malgré cela, vous croyez que l'intérêt militaire est assez grand pour nous obliger à subir cette dégradation?

Montacabert. — Quel intérêt militaire? Vous moquez-vous? A cette nouvelle loi, la France perd beaucoup et l'armée ne gagne rien. Que gagnerait-elle, quelques hommes de plus? C'est un chiffre ridicule. De bons soldats? C'est plus que douteux. Je ne me représente pas Victor Hugo caporal. A l'âge où nous l'enverrions balayer les chambres et les escaliers, porter le pain ou la viande sur une civière, faire des marches et des contre-marches dans l'ordre concentré ou dans l'ordre dispersé, il avait déjà publié les *Odes et Ballades*.

Palaiseau (*ébahi*). — Mais alors, cher ami, pourquoi votez-vous la loi, puisque vous la trouvez mauvaise? Pourquoi poussez-vous des cris de rage contre ceux qui disent à la tribune ce que vous venez de me dire au doux murmure de cette eau limpide? Pourquoi, du haut de la tribune, avez-vous foudroyé Mézière et Lenient? Pourquoi...

(*Montacabert sourit avec une bonté paternelle.*)

Palaiseau (*troublé*). — De tout autre, je dirais qu'il a une opinion pour lui et une opinion pour ses électeurs...

Montacabert se redresse, un éclair jaillit de ses yeux. Palaiseau se hâte d'ajouter : Mais je connais votre intégrité, votre courage... Vous êtes de ceux qui font l'opinion et non pas de ceux qui la suivent.

(*Il balbutie et baisse les yeux avec embarras. Moment de silence.*)

Montacabert caresse sa longue barbe. Vous êtes un aveugle, dit-il enfin.

— Mais encore...

Montacabert (*éclatant*). — Le cléricalisme, monsieur! Le cléricalisme, voilà l'ennemi! Le cléricalisme ne résistera pas au service obligatoire de trois ans. Nous avons supprimé les bourses de séminaires; nous supprimons la dispense du service militaire. Le cléricalisme a vécu!

Un long silence succède à cette révélation. Palaiseau est comme illuminé. Il comprend pour la première fois Paul Bert, Jules Roche, Rocques de Filhol et Montacabert. Il se demande s'ils ne sont pas plus grands que les géants de la Convention. Il hasarde encore quelques objections, comme un fuyard qui tire un coup de fusil aux moineaux dans l'effarement de sa défaite.

—Je crois, dit-il, qu'il n'y aura plus de benêts après trois ans de service ; mais il y aura des papalards qui compteront vivre grassement aux dépens des bonnes âmes.

Montacabert (*triomphant de plus en plus*. — Le loup dans la bergerie! C'est sur lui, avant tout, que je compte. Avec le loup, la situation est magnifique! Il n'entrera plus que des aigrefins dans les séminaires. Tous des loups! Je n'affame pas seulement l'église, je la déshonore!

Palaiseau connaît, à ces mots, qu'il faut changer le titre de la loi. Ce n'est plus du recrutement militaire qu'il s'agit, c'est du recrutement clérical. Il prend en pitié le vulgaire ignorant qui ne soupçonne pas ces profonds arcanes. Il se demande avec anxiété s'il est digne de servir sous de pareils maîtres. C'est une âme ingénue. Le soir, en rentrant, il dit à Azélie : « Ma pauvre enfant, il faudra peut-être nous contenter d'une présidence à la cour des comptes! » — Jules Simon.

NOUVELLES DU JOUR

L'exposition de 1889

Paris, 8 juin. — M. Antonin Proust, président de la commission de l'Exposition de 1889, est allé visiter aujourd'hui, et M. Pierre Legrand, ministre du commerce, visitera demain un curieux projet, dont l'auteur est M. Colibert, un élève de Viollet-le-Duc et son collaborateur dans la restauration du château de Pierrefonds.

On sait qu'après avoir examiné les divers emplacements proposés pour l'Exposition, la commission a choisi le Champ-de-Mars, auquel elle a adjoint le Palais de l'Industrie avec le pont des Invalides et le quai d'Orsay qui les relient. Comment animer ce long parcours? Le projet de M. Colibert y placerait une des curiosités assurément les plus attrayantes de l'Exposition.

Il prend le pont des Invalides, une partie du quai d'Orsay et il y reconstruit la rue Saint-Antoine et la Bastille telles qu'elles étaient en 1782. En quittant l'exposition de l'enseignement, installée sur l'emplacement actuel du Jardin de Paris, le visiteur monterait en pente douce sur le pont, et, brusquement, il se trouverait transporté au dix-huitième siècle.

L'envoi de renforts à Madagascar

Paris, 8 juillet. — Il se confirme que les dernières dépêches du contre-amiral Miot sont des plus *pressantes*. Le commandant en chef à Madagascar réclame, d'*urgence*, l'envoi de renforts qui lui sont indispensables pour faire face à l'ennemi.

Le vice-amiral Galiber qui, depuis son avènement au ministère, n'a cessé de proclamer la nécessité d'en finir une fois pour toutes avec les Howas, a informé son collègue qu'il allait réclamer la mise immédiate à l'ordre du jour du rapport de M. de Lanessan sur les 12 millions de crédit demandés pour Madagascar. Rien ne s'oppose à cette demande, puisque le rapport de M. de Lanessan a été distribué hier.

Ajoutons que le ministre de la marine prend dès maintenant les dispositions nécessaires pour que 4,000 hommes soient mis, aussitôt que possible, à la disposition du contre-amiral Miot.

Les Babyloniens

Paris, 8 juin. — La commission des cinq s'est réunie ce matin.

M. Humbert et M. Spuller ont, chacun de leur côté, rédigé un projet d'appel au pays. Celui de M. Humbert passe assez légèrement sur la question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le texte de M. Spuller se rapproche sensiblement de l'opinion qui a prévalu hier à la séance de l'Union républicaine du Sénat.

Des ménagements sont mis dans la forme, relativement à l'application plus ou moins prompte du principe, mais le principe lui-même et son application dans un temps plus ou moins prochain est formulé.

Il s'ensuit que le centre gauche, si ce dernier texte est adopté par le comité, soit vendredi, soit dans une prochaine séance, n'y donnera pas son adhésion.

Ajoutons que c'est le texte de M. Spuller sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui a prévalu.

Toutefois, il a été adopté *ad referendum*. Quant à la décision de tout le comité, elle est fixée à vendredi.

Nouvelles de Rome

Le *Monde* reçoit de Rome la dépêche suivante :

« Rome, 8 juillet. — Les articles de protestation du *Monde* et d'autres journaux contre les insinuations du *Matin* ont produit ici une excellente impression.

» On désire en haut lieu que de même que le principe d'autorité a triomphé (dans la Lettre pontificale au cardinal Guibert) des écarts d'une certaine presse, de même aussi les témoignages publics d'affection et de dévouement au Pape triomphent des outrages et des insinuations perfides dont S. S. Léon XIII est l'objet.

» L'occasion s'en présente dans les préparatifs qui se font, sur l'initiative de la Société de la Jeunesse catholique d'Italie, pour ouvrir dans tous les pays des souscriptions populaires dont le produit sera offert au Souverain Pontife en 1887, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, de même que pour organiser au Vatican une grande exposition religieuse, dont tous les objets représenteront autant d'offrandes au Saint-Père. »

Congrès de télégraphistes

Berlin, 8 juillet. — Le mois prochain se tiendra, à Berlin, un congrès international de télégraphistes, auquel toutes les puissances civilisées seront représentées.

Une échauffourée à Berlin

Berlin, 7 juillet. — Un tumulte a eu lieu à la Hasenhaide. Il était près de minuit quand le chef d'une patrouille de grenadiers de la garde, eut l'altercation, origine de l'échauffourée, avec un civil.

Le caporal voulut emmener cette personne au poste de la caserne du régiment en question; mais, peu à peu, des rôdeurs, qui sont en grand nombre dans ce quartier, entourèrent les soldats et se mirent en devoir de délivrer le prisonnier.

Bientôt il y eut un millier de gens ameutés, qui enlevaient les pavés et les lançaient contre la caserne, blessant grièvement deux officiers qui se trouvaient dans la cour.

L'officier de garde fit enfin avancer une cinquantaine de soldats pour disperser la foule. Les trois sommations d'usage n'ayant produit aucun effet, la troupe fit usage de ses armes, frappant les émeutiers avec la crosse.

On évalue à cinquante le nombre des personnes blessées en cette occasion. Neuf seulement ont pu être arrêtées et comparaîtront devant la justice pour excitation à la révolte.

L'émotion est très vive à Berlin, en raison de ces faits.

L'opinion publique, qui est naturellement hostile à l'armée, dans la capitale prussienne, n'hésite pas à imputer la faute de l'émeute à la patrouille. Les journaux progressiste demandent une enquête sérieuse faite par des magistrats civils.

Le choléra en Espagne

Madrid, 8 juillet. — D'après la *Gaceta*, il y a eu hier, à Madrid, 7 cas de choléra et 6 décès ; à Aranjuez, 60 cas, 30 décès; province de Valence, 660 cas, 408 décès ; province de Saragosse, 81 cas, 21 décès ; province d'Alicante, 141 cas, 59 décès ; province de Cuenca, 2 cas, 4 décès ; province de Taragone, 19 cas, 9 décès ; province de Teruel, 11 cas, 15 décès ; province de Tolède, 30 cas, 18 décès.

M. Silvela, ministre de la justice, est parti pour Valence.

On écrit d'Aranjuez, le 5 juillet, à l'*Impartial* :

« Ici, la situation est de jour en jour plus affligeante. La panique est immense, terrifiante, indescriptible. L'attitude du corps médical et du personnel chargé de la désinfection ne saurait être plus héroïque.

« Le colonel Hono visite tour à tour les hôpitaux et les maisons où il y a des cholériques et cherche à ranimer les courages.

» Les vivres manquent et il est nécessaire d'envoyer sans retard des aliments et de l'argent. »

La loi sur les récidivistes

Dans la réunion tenue aujourd'hui par la commission chargée de préparer le règlement d'administration publique sur l'exécution de la loi de relégation des récidivistes, lecture a été donnée des avants-projets qui avaient été présentés par divers membres ainsi que du projet définitif arrêté dans la sous-commission, en ce qui concerne l'application de la loi aux colonies, l'ensemble du projet définitif devant être examiné très prochainement en réunion plénière.

La neutralité du canal de Suez

Londres, 8 juillet. — M. Waddington a eu aujourd'hui une entrevue d'une demi-heure avec lord Salisbury. On assure qu'un échange de vues des puissances, au sujet du canal de Suez, va recommencer immédiatement à Paris.

LES MYSTÈRES DE TUNIS

Le *Figaro*, sous le titre : « Les mystères de Tunis », publie l'article suivant, que nous reproduisons à simple titre de document dans la controverse qui ne peut manquer de s'engager sur des points délicats et que nous n'entendons nullement trancher :

Il était un riche pacha
Que l'on appelait Mustapha...

Il est convenu, n'est-ce pas, que, *Grecy regnante*, nous vivons sous le prince ennemi de la fraude dont parle Pequelin en ses écrits? La République, c'est la vertu même, et les républicains, c'est tous des incorruptibles.

Or, on nous a depuis quelques jours fourni des documents d'une précision telle sur certains gros bonnets républicains, que nous sommes en droit de nous demander si la vertu, le rigorisme, le « lacédémonisme » qu'on prête aisément aux républicains ne vont pas recevoir un de ses nouveaux crocs-en-jambe qui font choir les meilleures réputations.

On prononce tout bas le nom de celui des républicains purs qui, par sa redingote, sa cravate et son chapeau, rappelle le plus l'incorruptible Saint-Just, lequel n'était comparable qu'à l'incorruptible Robespierre.

C'est de M. Floquet enfin qu'il s'agit. C'est du président actuel de la Chambre des députés qu'il est question dans les documents qu'un malin correspondant du *Figaro* met sous nos yeux. Il ressort de ces documents un ensemble de faits graves, que nous nous contenterons pour aujourd'hui de résumer sous la forme interrogative. Nous espérons qu'on nous répondra, qu'on daignera nous répondre et nous infliger, *pièces en main*, un de ces démentis qui couvrent les gens de confusion. Sans quoi, l'opinion publique tiendra nos interrogations pour des affirmations... Et, alors!.. Mais arrivons aux questions que nous avons l'indiscrétion de poser à certains gros bonnets de la République :

M. Floquet n'a-t-il pas fait, cet hiver, un voyage à Tunis, comme avocat de Mustapha-ben-Ismail dans le procès que cet intéressant personnage soutient contre le bey de Tunis, la famille du bey défunt et le collège Sadicki?

Les trois poursuivants ci-dessus réclamant de Mustapha des immeubles qu'il s'est indûment appropriés, et Mustapha se refusant à les restituer, M. Floquet n'a-t-il pas, en prévision d'une condamnation de Mustapha par le tribunal civil, imaginé de soumettre le cas à un *arbitrage* juridiquement impossible, illégal, contraire à tous les textes de la loi tunisienne.

Afin d'obtenir du bey de Tunis son adhésion à l'arbitrage rêvé, M. Floquet n'a-t-il pas usé de son influence auprès du gouvernement français pour faire imposer cette adhésion?

M. Sautter de Beauregard, se disant publiquement l'envoyé de M. Floquet, n'est-il pas arrivé à Tunis en même temps que la demande d'arbitrage (autrement dit la *carte forcée*), porteur de l'esquisse d'une convention arbitrale toute prête et aussi *du texte du Jugement que devraient rendre les arbitres*?

La machination scandaleuse ci-dessus n'était-elle pas complétée par une autre, qui consistait à rembourser au bey (après qu'il aurait accepté le terrible arbitrage Floquet) deux millions environ sur *quarante* que valent les propriétés usurpées par Mustapha? Et ces deux millions ne devaient-ils pas être versées au bey en actions d'une société dite *Société Foncière de Tunisie*, constituée depuis plusieurs mois déjà, société dans laquelle Mustapha faisait entrer les immeubles par lui détenus?

MM. Géry, Thors, Sautter de Beauregard (décédé ces jours-ci), Bloch, Volterra, Rey, Lévy, Cesana, Mustapha-ben-Ismail et... Alfred Naquet ne sont-ils pas les actionnaires ou participants de cette Société? Et M. Alfred Naquet n'est-il pas précisément l'un des deux arbitres que M. Floquet voulait imposer au bey, mettant ainsi au-dessus de toutes les lois la sentence d'un homme qui eût été dans l'affaire juge et partie à la fois?

Les agissements de ces messieurs, l'un député, l'autre sénateur, n'ont-ils pas à ce point scandalisé l'opinion à Tunis que le gouvernement italien s'est empressé de déposer aux Chambres un projet de loi tendant à interdire à tout député ou autre fonctionnaire politique italien d'exercer concurremment avec ses fonctions politiques sa profession d'avocat?

Enfin, le bey de Tunis n'a-t-il pas signifié qu'il se refusait à accepter le marchandage borgne que lui offraient, avec pression du gouvernement français, MM. Floquet, Naquet et la Société foncière tunisienne?

Arrêtons-là nos questions pour aujourd'hui, et concluons :

M. Floquet, député, président de la Chambre, et M. Naquet, sénateur, entre autres, ne peuvent-ils pas être accusés d'avoir usé de leur « qualité » pour exercer sur le bey de Tunis une pression immorale? N'ont-ils pas abusé de leur « qualité » pour demander au vieux souverain l'abandon de tous ses droits devant une sorte de jury suspect dont la sentence était rendue d'avance?

A ceux qui douteraient de nos interrogations, nous offrons comme preuves à l'appui :

1° Les pièces mêmes apportées à Tunis par M. Sautter de Beauregard;

2° Un numéro du *Courrier*, journal quotidien fondé en 1839, à Paris, 48, faubourg Poissonnière, contenant, à la date du 23 mai 1885, la constitution de la société Mustapha-Naquet-Géry-Volterra, etc., etc. Société qui met en actions, *dès le 23 mai*, des immeubles dont le bey réclame la possession et dont les associés ci-dessus ont déjà décidé de le déposséder par la voie de leurs arbitres, moyennant l'abandon d'un certain nombre de leurs mauvaises actions ;

3° Plus un petit dossier des plus intéressants sur la cause en elle même.

M. Floquet est l'avocat de Mustapha. Bon client; belle affaire : 100,000 francs d'honoraires pour le dernier voyage à Tunis, dit-on. Tout cela est parfait. Mais où M. Floquet a tort, c'est quand il se livre aux petits exercices relatés ci-dessus en compagnie de l'excellent M. Naquet. Il faut laisser ces agissements-là aux infâmes réactionnaires!

Quelqu'un interpellera-t-il M. le ministre des affaires étrangères sur cette... *affaire*, à laquelle il a dû, lui du moins, demeurer *étranger*?

Nous attendons avec une curiosité mêlée d'une certaine confiance, quitte à donner nous-mêmes s'il le faut une suite à ces premiers mystères de Tunis.

L'article est un peu long, mais il ne manque pas d'intérêt. Et ce n'est vraiment pas notre faute si les affaires financières deviennent des affaires d'Etat.

Le vaccin du docteur Ferran

Le docteur Brouardel, qui avait pris la route d'Espagne, pour se rendre compte *de visu*, des effets de la vaccination prônée, depuis quelques semaines, par le docteur espagnol Ferran, est reparti, pour la France, à peine arriré, et ce n'est pas lui qui nous fournira les détails attendus sur cette nouvelle manière d'avoir raison de l'épidémie. Le docteur Ferran, gardant sa recette pour lui, s'est renfermé dans le mutisme le plus complet. Il n'a voulu rien dire. Il lui faut la gloire pour lui tout seul, et c'est lui qui vaccinera partout en Europe et même en Amérique.

Supposez que le choléra éclate spontanément à Saint-Pétersbourg ; aussitôt, il faudra télégraphier au docteur Ferran, qui se mettra en route avec tout son attirail. Mais on ne va pas d'Espagne en Russie, comme de Paris à Asnières, et en attendant l'arrivée du fameux docteur, les morts iront vite. Peut-être même iront-ils aussi vite après, car, pour s'expliquer le procédé dont vient de se servir le docteur Ferran, il faut bien croire qu'il n'est pas tout à fait sûr de lui-même, et qu'il ne veut pas se mettre en affront, en présence d'un médecin renommé de la faculté de Paris.

Supposez que le docteur Brouardel dise, — en termes plus scientifiques, — tout cela, c'est de la blague! Il y aura bien des gens, même en Espagne, qui ne se feront point vacciner, et l'invention du docteur Ferran sera diminuée d'autant. Il faut bien, cependant qu'il y ait quelque chose comme cela, ou bien que M. Ferran soit un docteur d'un acabit spécial. Car, de deux choses l'une : ou bien il est sûr de son système, et il le doit à l'humanité, ou bien il s'en défie, et il a peur d'être bafoué publiquement et universellement, par un des maîtres de la médecine française. J'opinerais volontiers pour la dernière hypothèse.

En tout cas, la conduite du fameux docteur est d'autant plus singulière, que ses expériences ont été plus retentissantes. Hier, le choléra était chez nous, il était en Italie et en Egypte, et partout on s'est dit, à la nouvelle des expériences du docteur Ferran : « Mais, voilà une fameuse affaire, et nous allons nous faire vacciner. L'Espagne n'est pas si loin de chez nous, qu'une épidémie éminemment capricieuse ne puisse y revenir. Apprêtons-nous donc à la braver, et vive le vaccin du docteur Ferran! »

C'est même sous l'empire de ces idées que le gouvernement français a décidé d'envoyer en Espagne, une commission spéciale pour étudier la manière de faire du docteur Ferran. Le docteur Brouardel s'en va sans hésiter, accompagné d'un externe des hôpitaux de Paris. Dans de pareilles aventures, ce ne sont pas les hommes dévoués qui manquent. Quelquefois, ils y meurent, comme le malheureux Thuillier, dont on inaugurait, l'autre jour, le monument commémoratif à l'école normale; mais des malheureux de ce genre n'arrêtent point les autres, et, quand il y a danger quelque part, on trouve toujours des savants disposés à l'affronter.

Dans ce cas particulier, le voyage aura été inutile. Le docteur Ferran se refuse à communiquer des échantillons de son vaccin pour être soumis à l'observation des savants français. C'est à peu près leur dire qu'ils n'avaient point besoin de se déranger et qu'ils peuvent repasser les Pyrénées, sans avoir rien vu de ce qu'ils étaient venus pour voir. Le vaccin préservatif du choléra appartient au docteur Ferran, à lui seul ; il en use comme bon lui semble et le conserve pour l'Espagne. On a toujours l'air d'être quelque peu chauvin quand on ne fait, cependant, que rendre justice à son pays ; malgré cela, je me risque à affirmer que nos savants n'ont pas de ces petitesses et de ces restrictions.

Les magnifiques résultats dus aux expériences de Pasteur, sont aujourd'hui du domaine universel, et je crois bien qu'il ne lui viendrait jamais à l'idée de garder, pour Paris seulement, un remède efficace contre le choléra. Aussi ne puis-je m'empêcher de croire, je le répète, que la découverte du docteur Ferran est loin d'être infaillible, et qu'une tête de charlatan s'abrite sous le chapeau du docteur, qui se serait taillé, dans les nouveaux sinistres de l'épidémie, une très vaste réclame. Peut-être même, en ce moment, promène-t-on, dans les rues de Madrid et autres villes contaminées, des affiches annonçant la magnifique découverte du docteur Ferran. Mais, que penser d'un homme qui, en présence de l'épidémie même, refuse de communiquer sa méthode à des confrères étrangers, et rentre son vaccin dans sa poche. Pour moi, je pense que c'est un simple farceur, ou tout au moins un drôle d'original.

— Jean de Nivelle.

P.-S. — Il paraît que le docteur français Paul Gibier, délégué par le ministère du commerce pour étudier les procédés du docteur Ferran, a pu avoir à sa disposition des cadavres de cholériques. Quant au vaccin, il en ignore entièrement la composition. Il n'est donc pas plus avancé que le docteur Brouardel. Seulement, une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est que chaque inoculation se paie cinquante réaux, soit 12 fr. 50, et que le docteur Ferran en pratique de cinq à six cents par jour. C'est là, bien probablement, tout le secret de sa défiance : le docteur espagnol ne se pique pas de philanthropie, il opère contre remboursement. — J. de N.

COULISSES DU PARLEMENT

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni hier dans ses bureaux, pour nommer la commission chargée de l'examen du projet de loi, ayant pour objet la ratification du traité de paix conclu avec la Chine. Voici, par ordre de bureaux, les noms des commissaires élus : Amiral Jaurès, général Lecointe, de Rémusat, amiral Jauréguiberry, Scheurer-Kestner, Adrien Hébrard, de Marcère, amiral Peyron et Léon Renault.

Tous les commissaires sont favorables.

C'est dans le troisième bureau que le débat a été le plus important. M. Buffet a vivement critiqué la politique coloniale suivie par la République; les deux candidats en présence étaient MM. Hébrard et Claris, tous deux favorables, avec cette différence que que M. Claris se déclarait absolument opposé à la politique coloniale.

M. Hébrard a été élu par 12 voix contre 4 à M. Claris. Dans le 5e bureau, M. Labiche a insisté pour que le rapport qui sera fait sur le projet n'engageât pas l'avenir, et se bornât à indiquer les causes qui obligent le Sénat à ratifier le traité.

M. de Freycinet, qui fait partie du 4e bureau, n'a pu assister à la réunion, retenu au ministère par la réception hebdomadaire du mercredi.

CHAMBRE

La question de la concession par l'Etat d'une bourse à l'un des enfants d'une famille comptant sept enfants vivants, est sur le point d'être enfin tranchée.

La commission du budget a décidé qu'un crédit de 400,000 francs serait inscrit *ad hoc* au budget. La bourse sera accordée après constatation faite de la situation de fortune de la famille, et après que le candidat aura subi l'examen nécessaire pour l'obtention des bourses.

SÉNAT

De nos correspondants particuliers (par [illegible]).

Séance du 8 juillet 1885

Présidence de M. Magnin, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le divorce

M. Emile Labiche dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la procédure du divorce.

Le recrutement

M. Cavaignac, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre, dépose le projet de loi sur le recrutement.

Projet d'intérêt local

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Lure à Louhans-les-Forges, et la concession définitive de cette ligne à la compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

L'ensemble du projet est adopté.

Emprunt de la ville de Cambrai

Le Sénat adopte un projet de loi autorisant la ville de Cambrai à emprunter une somme de 300,000 fr.

La séance est levée à 5 h. 55.

Séance demain.

Situation météorologique. — Les trajectoires des bourrasques se maintiennent au large des îles Britanniques ; le vent souffle généralement du S. O., il est assez fort en Irlande, faible sur la Manche et la Bretagne.

La température monte presque partout. Ce matin, le thermomètre marquait 12° à Stornoway, 15° à Brest, 22° à Perpignan et 27° à Cagliari.

En France, le temps va rester beau et chaud; toutefois, à l'entrée de la Manche, quelques pluies sont probables. A Paris, le temps est très beau.

Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Quesin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui :

A 7 h. du matin 18° 5/. au-dessus de zéro.
— 11 h. — 25° 5/. —
— 1 h. — 29° /. —

Baromètre barométrique : 765 m/m .[illegible].